



Believe in *People*

**Position du** Groupe PPE

# Déclaration sur la crise dans le secteur de l'agriculture



**Position du Groupe PPE**  
**Déclaration sur**  
**la crise dans le secteur**  
**de l'agriculture**



## Table des matières

<b>Déclaration sur la crise</b> dans le <b>secteur de l'agriculture</b> .....	5
<b>Nos propositions de gestion</b> de la <b>crise sont les suivantes:</b> .....	7





# Déclaration sur la **crise** dans le **secteur** de **l'agriculture**

Le Groupe PPE au Parlement européen est, de loin, le plus ardent défenseur des intérêts des agriculteurs européens. Au cours de la dernière réforme de la PAC, c'est le Groupe PPE qui a garanti un budget substantiel à l'agriculture de l'Union européenne. Nous demeurons engagés pour une politique agricole commune et solidaire avec nos agriculteurs, sur fond de crise actuelle sur les marchés agricoles.

Au cours des 18 derniers mois, les conditions de marché dans les secteurs essentiels, tels que les laitages, la viande de porc, le bœuf, les fruits et les légumes, se sont détériorées à un point tel que la survie de nombreux producteurs est aujourd'hui gravement compromise. La conjoncture difficile du marché international ainsi que l'augmentation de la production dans certains secteurs ont des conséquences négatives sur les prix. Les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne font qu'empirer la crise. Le Groupe PPE réclame des relations justes et équilibrées entre les producteurs agricoles, les entreprises de transformation et le secteur de la distribution. Nous demandons instamment à la Commission européenne de faire appliquer les règles existantes et de mettre en place, si nécessaire, un cadre réglementaire efficace afin de sauvegarder les intérêts des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.



# Nos propositions de gestion de la crise sont les suivantes:

1. Il est de la plus haute importance de garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché intérieur pour l'agriculture de l'Union européenne, en particulier pour les exploitations familiales, qui sont l'épine dorsale de nos communautés rurales. Le Groupe PPE demande des actions immédiates pour remédier au déséquilibre du rapport de force entre les producteurs et le secteur de la distribution.
  - > Il y a lieu d'examiner de toute urgence le degré de concentration des distributeurs et les pratiques commerciales à travers l'Union européenne afin de proposer de nouvelles mesures législatives au niveau de l'Union pour faire face aux pratiques commerciales déloyales (PCD) dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La législation sur les abus de position dominante et sur la concurrence ne doit pas permettre aux différents distributeurs de posséder une position dominante sur les marchés nationaux ou régionaux.
  - > Il convient d'abolir le système parallèle dans lequel le nombre d'organismes de certification – gérés par les distributeurs eux-mêmes et coûteux pour les producteurs – ne cesse d'augmenter; en pratique, ces organismes assurent, à la place de l'État, la surveillance du secteur alimentaire, sur la base de règles qu'ils fixent eux-mêmes, ce qui nuit aux intérêts des producteurs.
  - > Les mesures sur la concurrence et les abus de position dominante doivent empêcher le secteur de la distribution de résilier des contrats de manière unilatérale lorsque les prix chutent. Lorsque les prix sont fixés, des prix nets sont nécessaires pour empêcher des remises non transparentes. Tous les systèmes qui exigent le versement d'une redevance pour que les détaillants soient enregistrés en tant que tels devraient être supprimés et interdits.
  - > La mise en œuvre effective de la directive concernant la lutte contre le retard de paiement devrait être contrôlée et, si nécessaire, une révision devrait avoir lieu. Un délai de paiement maximal de 30 jours, qui ne saurait être modifié par les contrats individuels, devrait être fixé, rendu nécessaire à travers toutes les zones d'échange dans le secteur alimentaire et inscrit dans la législation de l'Union européenne. Chacun des États membres peut autoriser des délais plus courts.



- > Nous devons garantir une durée de 12 mois ou plus des contrats de livraison entre les participants aux marchés – agriculteurs, coopératives, laiteries, entreprises de transformation – et le secteur de la distribution. Dans le cadre de ces contrats, il convient qu'une période maximale de six mois s'applique pour la fixation des prix, à moins que les producteurs ou les laiteries ne demandent explicitement une période plus longue. L'accès prioritaire aux épiceries et aux supermarchés devrait être facilité pour les producteurs locaux.
  - > Toutes les marques propres de distributeurs privés disponibles en Europe doivent être clairement étiquetées afin d'indiquer l'identité des producteurs. La marque du producteur ou – s'il n'y a pas de marque – le nom de l'entreprise devrait être indiqué sur l'emballage de manière au moins aussi visible que la marque propre du distributeur. Le Groupe PPE estime que cette question doit être prioritaire pour l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement.
2. Dans l'immédiat, nous demandons une mesure de réintroduction permanente de soutien à l'utilisation de la graisse de beurre dans la fabrication de crème glacée et des produits de boulangerie, en vue de remplacer définitivement l'huile de palme, qui est importée de pays tiers et parfois produite dans des conditions environnementales douteuses. Ce soutien a déjà montré son efficacité dans le passé.
  3. Le système d'intervention actuel est trop statique. Nous demandons donc à la Commission de proposer un nouveau système d'intervention ad hoc afin d'éliminer en souplesse, en fonction des conditions du marché, les quantités nécessaires de beurre et de lait écrémé en poudre au moyen d'une procédure rapide et sans avis préalable et ce, aux prix du marché. Nous demandons un mécanisme de décision souple en vue d'une éventuelle augmentation temporaire des prix d'intervention et de l'augmentation de l'aide au stockage privé.
  4. Le Groupe PPE demande à la Commission de proposer de manière temporaire des mesures contraignantes et non bureaucratiques à l'échelle de l'Union européenne pour réduire la production de lait.
  5. Il convient d'introduire des aides spécifiques pour les entreprises de transformation et pour la production et la promotion de produits de qualité dans les régions défavorisées, telles que les régions montagneuses et ultrapériphériques.
  6. Le Groupe PPE a fermement soutenu l'établissement de l'observatoire du marché du lait, salue la création d'un observatoire du marché de la viande et demande l'extension des instruments de surveillance du marché à d'autres secteurs, tels que le secteur des fruits et des légumes. La Commission devrait étudier le niveau des droits à l'importation sur les engrais, ainsi que les coûts généraux de production, y compris les produits phytosanitaires. Nous soutenons l'idée selon laquelle les observatoires du marché devraient prendre des mesures préventives pour empêcher



- les crises du marché, en introduisant des mécanismes d'alerte précoce.
7. Le groupe de travail sur les marchés agricoles doit contribuer de manière concrète à la suppression des PCD et à l'optimisation des instruments du marché. Les mesures nationales spécifiques ne doivent pas interférer avec le fonctionnement du marché intérieur.
  8. Le Groupe PPE reconnaît que la Commission a utilisé les recettes des prélèvements supplémentaires pour mettre 500 millions d'euros à la disposition des États membres pour soutenir les agriculteurs. Cependant, une partie importante de cette somme n'ayant pas été utilisée, le Groupe PPE propose que les fonds non dépensés soient alloués à des mesures de soulagement des marchés.
  9. Le Groupe PPE demande la mise en place de financements-relais et de garanties de prêts afin d'aider les agriculteurs qui font face à des problèmes de trésorerie. Il y a lieu de faire pleinement usage de tous les instruments existants à l'échelle de l'Union européenne afin de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit et à l'investissement, notamment à travers la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et les fonds de développement rural et de cohésion. Les agriculteurs devraient avoir accès au financement privé et à des instruments de financement tels que le financement participatif.
  10. Afin d'atténuer les difficultés sur le marché du porc, il convient que la Commission autorise, si nécessaire, une limitation temporaire de la production dans ce secteur. Le modèle standard de stockage privé devrait être rétabli en temps utile et d'autres mesures adéquates devraient être mises en œuvre en fonction de l'évolution des prix du porc.
  11. La Commission est invitée à autoriser les États membres qui ne sont pas touchés par une maladie animale à délivrer les certificats vétérinaires nécessaires à l'exportation des produits issus du porc en cas d'embargos phytosanitaires.
  12. Le Groupe PPE estime que les mesures proposées pour faire face à la crise du marché dans le secteur des fruits et des légumes sont très insuffisantes. En particulier, les prix de retrait devraient être mis à jour, car l'aide actuelle ne couvre que 20 % du prix moyen de marché. Le Groupe PPE demande à la Commission d'augmenter les fonds de promotion pour les produits issus du bœuf et de continuer à ouvrir de nouveaux marchés à l'étranger.
  13. Nous engageons vivement la Commission à rendre les produits de l'Union européenne accessibles aux citoyens les plus démunis de l'Union et aux pays tiers qui ont besoin d'une aide d'urgence, dans le cadre de notre aide humanitaire externe.



14. Le commerce international offre des possibilités considérables à nos agriculteurs. Cependant, une réciprocité positive devrait être atteinte dans tous les accords commerciaux, en particulier avec nos principaux partenaires commerciaux, sur les normes de protection des consommateurs, des animaux et de l'environnement, ainsi que sur les normes sociales minimales. Tous les produits agricoles importés devraient être conformes aux normes de l'Union européenne. La priorité doit être accordée à la protection de nos indications géographiques.

15. Le Groupe PPE salue les efforts du Commissaire européen Phil Hogan pour ouvrir de nouveaux marchés. Il y a lieu de faire tomber les barrières non tarifaires. Le Groupe PPE demande l'introduction rapide de garanties à l'exportation ou d'outils de crédit supplémentaires à l'échelle de l'Union européenne, en coopération avec la BEI, qui pourraient venir compléter les modèles appliqués par les États membres.

En cette période de crise que nous affrontons, n'oublions pas que les perspectives agricoles à moyen et à long terme sont positives. Les estimations suggèrent qu'une production agricole accrue sera nécessaire pour nourrir une population mondiale en constante augmentation. L'innovation dans le secteur agricole de l'Union européenne sera à cet égard un élément essentiel. Encourager les jeunes à rejoindre le secteur agricole est un défi à relever. Le Groupe PPE est pleinement déterminé à aider nos agriculteurs à surmonter ces temps difficiles. Nous continuerons à apporter un soutien actif à nos agriculteurs afin de les aider à faire face aux turbulences du marché.





**Publié par:**

Groupe PPE au Parlement européen  
Service Presse et Communications  
Équipe Publications

**Éditeur:**

Pedro López de Pablo

**Responsable:**

Greet Gysen

**Coordinatrice:**

Daniela Bührig

**Révision:**

Pascaline Raffegau

**Adresse:**

Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

**Internet:**

[www.eppgroup.eu](http://www.eppgroup.eu)

**Adresse électronique:** [epp-publications@ep.europa.eu](mailto:epp-publications@ep.europa.eu)

**Copyright:**

Groupe PPE au Parlement européen

Follow us

